

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U53-97
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION AU PLAN
DE ZONAGE ET GRILLE DES USAGES ET DES NORMES POUR LA ZONE HB-624**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le *Règlement numéro 2023-U53-97 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – modification au plan de zonage et grille des usages et des normes pour la zone Hb-624* a été adopté par le conseil de la Ville le 21 novembre 2023 et **est entré en vigueur le 21 décembre 2023**.

Un certificat de conformité a été émis le 8 janvier 2024 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Créer la zone résidentielle de moyenne densité Hb-264 à partir d'une partie des zones résidentielles de faible densité Ha-600 et Ha-614;
- Ajouter la grille des usages et normes de la zone résidentielle de moyenne à faible densité Hb-624 au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* pour en faire partie intégrante.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 novembre 2023 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 janvier 2024.

Anny Després, greffière adjointe